

Programme de formation Professionnelle

CFCR
Formation des Conducteurs Routiers

Certificat Complémentaire de Spécialisation
du Titre
Conducteur(trice) du Transport Routier
Interurbain de Voyageurs
CCS CTRIV



Certificat Complémentaire de Spécialisation du Titre Conducteur(trice) du Transport Routier Interurbain de Voyageurs

Objectifs pédagogiques : Réaliser un transport routier de voyageurs dans le cadre d'un voyage touristique.

Public et pré-requis :

- Public :
Toute personne âgée de 21 ans au minimum et désirant conduire des véhicules de transport en commun de plus de places.
Pré-requis :
- Être titulaire du permis B
- Être vérifié apte médicalement antérieurement à l'entrée en formation (permis de conduire en cours de validité ou visite médicale de moins de 2 ans).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques, illustrations vidéo
- Simulateur Poids Lourds,
- Mise en pratique sur différentes situations de travail,
- Remise d'un support de cours à chaque participant.
- Véhicules grand tourisme équipés pour l'enseignement de la conduite.
- Formateurs diplômés et habilités par la DIRECCTE pour la réalisation des formations sanctionnées par un titre professionnel.
- Aires de manoeuvres privées. Zone de stationnement.
- Outils billetterie et de gestion de caisse.
- Plateforme de prise en charge de personnes à mobilité réduite.

Validation :

Titre professionnel de conducteur du transport routier interurbain de voyageur. Diplôme de niveau 5 du ministère chargé de l'emploi.

L'obtention du titre permet la délivrance du permis de conduire de la catégorie D et de la carte de qualification de conducteur, conditions réglementaires d'exercice de l'emploi (arrêté du 31 décembre 2010 fixant les conditions de délivrance de la carte de qualification de conducteur).

Attestation de formation professionnelle.
Certificat Sauveteur Secouriste du Travail si réussite à l'examen.

Durée :

60 journées soit 420 heures.
Pratique : 32 heures d'utilisation du véhicule dont 20 heures de conduite individuelle.

Les candidats titulaires à l'entrée en formation de la catégorie D du permis de conduire doivent justifier d'un parcours d'une durée globale minimale de 280 heures dont 20 heures de conduite individuelle. Dans ce cas le module Conduire et manoeuvrer en sécurité est réduit à 77 heures.

Modalités d'évaluation :

Une épreuve de synthèse 2 h 10 min basée sur une mise en situation professionnelle en deux parties : « prise en charge du véhicule et conduite » et «

manoeuvre et prise en charge d'une personne à mobilité réduite»

Un questionnaire professionnel 2h

Un entretien technique 1h

Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation

Un entretien final avec le jury 1/2h

Programme :

Prendre connaissance du voyage et préparer le déplacement selon les consignes reçues 28 h

Objectif : procéder aux vérifications extérieures et intérieures du véhicule. Vérifier la validité et la compatibilité des appareils et supports d'enregistrement. Effectuer les essais de frein, contrôler le fonctionnement des équipements et la présence des dispositifs de sécurité. Pendant le service, contrôler le fonctionnement du véhicule. Prendre les mesures qui s'imposent, éventuellement arrêter le véhicule

Effectuer les contrôles de l'état général du véhicule et du chargement en début et fin de service.

Effectuer avec précision les appoints de liquides nécessaires au fonctionnement du véhicule en intégrant les principes du développement durable.
Savoir corrigés les anomalies ou les signalées au service compétent.

Prendre en compte les indications du tableau de bord et du chrono tachygraphe tout au long du parcours.
Vérifier que le véhicule et ses équipements répondent aux exigences réglementaires en vigueur.

Conduire et manoeuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises 217 h

Objectif : conduire le véhicule et utiliser les équipements afin d'acheminer les passagers dans des conditions optimales de sécurité et de confort.
Minimiser les coûts d'exploitation, en adoptant une conduite économique et écologique.

Maîtriser les situations de conduite dans tous les contextes de circulation
Respecter les règles de circulation et principes de sécurité routières.

Adapter la vitesse commerciale au regard des contraintes externes

Lire comprendre et respecter un itinéraire
Réaliser les manoeuvres en sécurité dans un temps raisonnable.
Utiliser correctement les outils de contrôle d'activité notamment le chrono tachygraphe.

Appliquer les consignes d'exploitation et préparer un transport routier interurbain de voyageurs 35 h

Objectif : Prendre connaissance des consignes d'exploitation. Dans le respect des réglementations en vigueur, vérifier et respecter l'itinéraire, les arrêts et les horaires. Contrôler la présence et la validité des documents nécessaires au transport à effectuer et les renseigner.

Respecter les consignes transmises par le service d'exploitation
Vérifier et valider l'ensemble des documents présent à bord du véhicule
Préparer, suivre et respecter un itinéraire
Respecter les horaires et les arrêts
Communiquer et préserver les supports d'enregistrement

Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre du transport routier interurbain de voyageurs 35 h

Objectif : accueillir les clients, les renseigner (horaires, lignes, tarification, correspondances), leur faciliter la montée et la descente, veiller à leur installation. Au besoin, placer et répartir les bagages dans les soutes.

Délivrer des titres de transport ou vérifier leur validité.
Informers les clients des règles élémentaires de sécurité tout au long du trajet.
Veiller à la tranquillité et au confort des passagers.
Prendre en charge les personnes à mobilité réduite et utiliser les équipements appropriés

Adopter le comportement et la tenue du conducteur conformes aux exigences de l'entreprise
Effectuer la délivrance et le contrôle des titres de transport en utilisant les appareils de billetterie et de caisse.
Donner des informations aux clients justes et précises
Respecter les règles de sécurité, utiliser les équipements suivant les consignes de sécurité. Utiliser le module PMR
Assurer le contrôle visuel régulier du comportement des passagers.
Gérer les conflits adapter sa communication à l'interlocuteur
Charger les bagages en respectant les règles de répartition et d'arrimage des masses.

Suite page 2

Programme de formation Professionnelle

Complément de spécialisation TP
Conducteur(trice) du Transport Routier
Inter-Urbain de Voyageurs
CCS TOURISME

Prévenir les risques et mettre en oeuvre les dispositions nécessaires en cas de situations difficiles, incident ou accident dans le cadre du transport routier interurbain de voyageurs 14 h

Objectif : adopter un comportement et une attitude visant à minimiser les situations difficiles et le vandalisme. En cas de conflit, chercher à le désamorcer et alerter les services concernés.
En cas d'accident ou d'incident au cours du service, appliquer et faire appliquer les procédures de protection et d'alerte. Rendre compte à l'entreprise.

Connaître les effets et les risques liés à la prise d'alcool, de médicaments, de drogues et au manque de sommeil.
Appliquer en cas d'accident, les procédures de protection, d'alerte et d'assistance
Renseigner et transmettre le constat amiable.
Connaître les principaux risques d'accidents et de mortalité dans le secteur.
Informier l'entreprise des anomalies.

Détecter, décrire les dysfonctionnements de tout type de véhicule du transport interurbain de voyageurs et effectuer une intervention mineure. 21 h

Objectif : En fonction des renseignements collectés au vu des symptômes constatés ou fournis par l'ordinateur de bord, localiser et identifier le ou les organes en cause. Alerter le service concerné et appliquer les consignes reçues.

Appliquer les consignes de l'entreprise.
Repérer les anomalies lors de la mise en route et en cours de service.
Identifier et localiser les organes et circuits en cause.
Décrire précisément un dysfonctionnement
Prendre en cas d'immobilisation, les mesures de sécurité appropriées.
Effectuer le dépannage d'une anomalie mineure.

Porter assistance aux individus. En toutes situations, appliquer les principes de prévention des risques liés à l'activité physique, adopter une posture professionnelle et maintenir une condition physique compatible avec l'exercice de l'emploi. 14 h

Objectif : Connaître les procédures d'alerte et les gestes de premiers secours. Module SST : Sauveteur Secouriste du Travail.

Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
Connaître le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, ...
Connaître les principes de base de la prévention.
Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.
Repérer les dangers dans une situation de travail.
Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
Examiner les victimes et faire alerter
Secourir les victimes
Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
Mettre en oeuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.

Examen en vue de l'habilitation SST INRS

Formation au code de la route. 21 h

Objectif : Préparer les épreuves théorique générale du code de la route et connaître la réglementation qui encadre la conduite d'un véhicule sur la route.

Cours expliqués et commentés suivi de questions spécifiques sur le cours

Notions pour répondre à l'examen de code de la route

- Arrêt - Stationnement
- Conscience des risques
- Croisement - Dépassement
- Divers
- Notions Pratiques
- Partage de la route
- Priorités
- Règles de circulation
- Signalisation
- Tunnels - Passages à niveaux
- Visibilité - Eclairage

Examen blanc type ETG.

Session de Validation du titre professionnel Conducteur(trice) du Transport Routier interurbain de Voyageur. 35h

Le titre professionnel est composé d'une unité constitutive qui correspond aux activités visées ci-dessus.

Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).